Image not found or type unknown

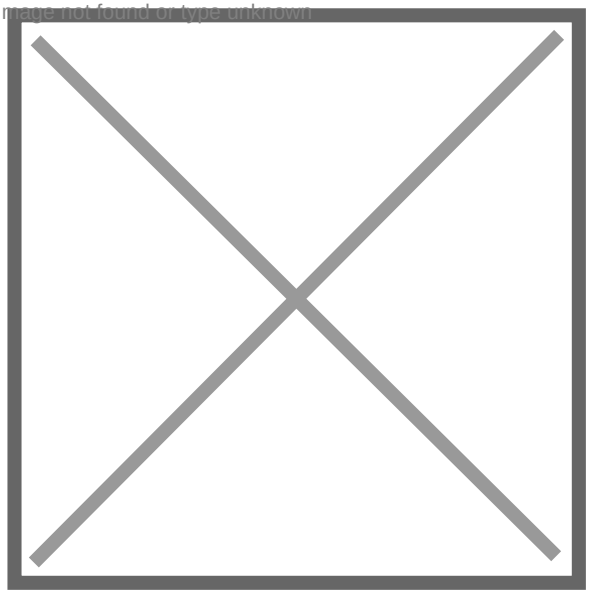

Revente d'une maison après licitation, suite à succession

Par **VV17**, le **28/03/2008** à **14:10**

Mes parents sont décédés et laissant une maison. Par indivision, je détiens 50% de cette maison. Je n'ai qu'un frère qui détient l'autre moitié. Je souhaite racheter la part de mon frère pour avoir 100 % de cette maison. C'est ce que le Notaire appelle une vente par licitation. La maison est estimée à 210 000 € par le Notaire et avons donné notre accord sur ce montant.

Mais, je me pose une question pour l'avenir. Si je revends la maison dans 5, 10 ou 20 ans pour un montant supérieur à 210 000 €, est-ce que je dois la moitié de la plus-value à mon frère ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés